



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2024

Présents : Franck MONGE, Benoit REY, Céline POULET, Luc FAURE, Laura GENCEL, André MONNIER, LETRANGE Frédéric, Jérôme PONTON

Absents : Vera DE RUIJTER procuration Céline POULET, Aurélie GABORY

Secrétaire de séance : Béatrice LILLIO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023.

Ordre du jour

1/ Finances

- Prime exceptionnelle pouvoir d'achat
- Remboursement avance du budget photovoltaïques

2/ Intercommunalité

- Mise en place d'un service de police mutualisée

3/ Dérogation au repos dominical

4/ Informations et questions diverses

1 – Finances

a) Prime exceptionnelle pouvoir d'achat (DEL2024-01)

Vu la décision du conseil municipal du 12 décembre 2023,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 22 janvier 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- Décide de fixer les montants suivants

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant voté
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	450 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	400 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	300 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	300 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

- Indique que le montant de la prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Elle sera versée au mois d'avril.

b) Remboursement de l'avance au budget photovoltaïques (DEL2024-02)

Vu la délibération n°2020-30 en date du 1^{er} décembre 2020 portant création du budget « Photovoltaïques » pour revendre la production d'énergie électrique fournie par les équipements de photovoltaïques du bâtiment scolaire ;
Vu la délibération n°2021-12 en date du 6 avril 2021 portant versement d'une avance remboursable de 38 000 € au budget Photovoltaïque ;
Vu la délibération n°2021-26 en date du 20 juillet 2021 portant versement d'une avance remboursable de 2 000 € au budget Photovoltaïque ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- accepte le principe du remboursement d'avance du budget photovoltaïques à compter de l'exercice 2024 sur une période de 16 ans à hauteur de 2 500 €

2 – Intercommunalité

Mise en place d'un service de police mutualisée : Décision reportée

3 – Dérogation au repos dominical CAVES CAROD

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de repos dominical des Caves Carod portant sur la période du 7 avril au 29 septembre 2024.

4 - Informations et questions diverses

- a) Plan Communal de Sauvegarde : à mettre en place pour octobre
- b) Ecole : portillon mis en place, bancs réhaussés, toujours problème d'étanchéité
- c) Cantine : prévoir le lancement d'une consultation pour la fourniture des repas dès le mois de septembre
- d) Site internet camping municipal : en cours
- e) Compte rendu d'un échange téléphonique avec le SDED pour l'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques
- f) Location ancienne école en juillet et août « Festival de violoncelles »
- g) Investissements 2024 : charpente et toiture grange, travaux d'enrobés, panneaux signalisation, acquisition foncière, point toilette salle

Prochaine séance le 9 avril 2024 à 19h.

Approuvé le 09/04/2024
Signature du Maire
Franck MONGE



Signature du Secrétaire de Séance
Béatrice LILLIO

